



Territoire reconnu
Réserve de biosphère
Unesco
Géoparc mondial Unesco
Charte européenne
du tourisme durable
(Europarc)

Une autre vie s'invente ici

Envoyé en préfecture le 05/12/2023
Reçu en préfecture le 05/12/2023
Publié le
ID : 084-258402346-20231128-2023CS73-DE

Délibération 2023CS73 du Parc naturel régional du Luberon

Objet : Elaboration de la feuille de route budgétaire et stratégique 2024-2028 du Parc naturel régional du Luberon – Demande de financement

L'an deux mille vingt-trois, le 20 novembre, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 21 novembre 2023, se sont réunis à la Maison du Parc du Luberon, sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 58 votants.

- 35 membres titulaires présents,
- 5 membres suppléants présents,
- 18 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Valérie BOISGARD, Pierrette FRIMAS, Monique CHABAUD, Monique PAQUIN, Solange FOUVET, Bérengère LOISEL-MONTAGNE, Geneviève MOREL-HAMOT, Valérie PEISSON, Ghislaine PEY, Charlotte CARBONNEL, Béatrice TERRASSON, Viviane DARGERER, Noëlle TRINQUIER.

Messieurs Mickaël CAVALIER, Vincent DEMEYERE, Patrick PEYTHIEUX, Patrick COURTECUISSÉ, Laurent GARCIA, Michel BESTAGNO, Alessandro POZZO, Grigori GERMAIN, Jean-François DUBOIS, Thierry GARCIN, Jean-Pierre PETTAVINO, Bernard LABBAYE, Michel GASQUET, Patrick VARAIRE, Luc MILLE, Gilles LANDRIEU, Paul COPETE, Marc BOTTERO, Pierre EVEN, Théo FONTAINE, Christian CHIAPPELLA, Jean AILLAUD, Jean-Pierre RICHARD, Michel NOUVEAU.

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Ghislaine PINGUET à Madame Gaëlle LETTERON
Sabrina CAIRE à Madame Viviane DARGERER
Véronique MILESI à Jean-François DUBOIS
Catherine NOLLET à Monsieur Gilles LANDRIEU
Michèle MALIVEL à Madame Charlotte CARBONNEL
Jacqueline BOUYAC à Monsieur Jean-Pierre RICHARD
Solange PONCHON à Monsieur Jean AILLAUD.
Elisabeth AMOROS à Dominique SANTONI
Suzanne BOUCHET à Dominique SANTONI

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • www.parcduluberon.fr

58 PARCS NATURELS RÉGIONAUX EN FRANCE

Alpes, Ardennes, Armorique, Aubrac, Avesnois, Baie de Somme Picardie Maritime, Ballons des Vosges, Baronnies provençales, Boucles de la Seine Normande, Brenne, Brière, Cair, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corbières-Fenouillèdes, Corse, Doubs Horloger, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, G Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire Anjou Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais P Martinique, Massif des Bauges, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise-Pays de France, P Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Sainte-Baume, Scarpe-Escaut, Mont-Ventoux, Vercors, Verdon, Vexin Français, V d'Auvergne, Vosges du Nord

Papier 100% recyclé

Messieurs

Jean-Pierre GERAULT à Monsieur Patrick COURTECUISSÉ
Alain FERETTI à Monsieur Michel BESTAGNO
Sergio ILOVAISKY à Madame Valérie PEISSON
Didier CHAMPOURLIER à Monsieur Théo FONTAINE
Richard ROUZET à Madame Charlotte CARBONNEL
Frédéric SACCO à Monsieur Christian CHIAPPELLA
Georges BOTELLA à Monsieur Jean AILLAUD
Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER
Patrick MERLE à Patrick COURTECUISSÉ

Était excusée :

Madame Jacqueline BOUYAC

Étaient absents :

Mesdames Delphine CRESP, Hélène BLEUZEN, Alexandra MORETTI, Céline MOSTEIRO, Karine MASSE, Mireille SUEUR, Laurence DE LUZE, Valérie BARDISA, Yolande PRIMO, Anne-Marie LOISON, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Dominique PESSEMEMSE-HOLDOWICZ, Catherine SERRA.

Messieurs Roland PETIET, Pascal RAGOT, Lionel MORARD, Marc JAUBERT, Sébastien TROUSSE, Jean-Luc MIOLA, Philippe ANGELETTI, Thierry RICхарME, Emmanuel LUTHRINGER, Richard KITAEFF, Michel PARTAGE, Serge VANNEYRE, Jacques MACHEFER, Sylvain D'APUZZO, Jérôme PELLEGRIN, Jacques PENSA, Grégory BALLIN, Antoine SCARDAMAGLIA, Kévin ROLANDO, Bernard BRIFFAULT, Antoine HEIL, Fabien GERVAIS-BRIAND, François DUPOUX, Georges FAUCOUNNEAU, Pierre POURCIN, Roland GIRAUD, Jean-Philippe RIVET, Gilles MEGIS, Christophe MADROLLE, Nicolas HUMBERT.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Parc naturel régional du Luberon entérinés par arrêté préfectoral en date du 30 juin 2023 ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 ;

Vu la procédure de révision de Charte lancée par délibération du Comité syndical 2019CS44 du 11 octobre 2019 ;

Vu l'article R333-3 II du code de l'environnement qui précise le contenu des Chartes de Parc dont, au 3^{ème}, la liste des annexes, qui comprend « le plan de financement portant sur les trois premières années du classement » ;

Considérant la nécessité d'établir un programme d'actions prévisionnel chiffré pour les 3 premières années de la future Charte (2025-2028) ;

Considérant :

- le contexte conjoncturel peu favorable ;
- la raréfaction des principales ressources à travers le gel des principales participations statutaires ;
- le développement des financements sur appels à projet, en remplacement des négociations avec les partenaires financiers, qui réduisent fortement la visibilité et l'anticipation des programmes d'actions ;
- la spirale inflationniste qui ne fait qu'accentuer l'effet ciseau constaté ;
- la multiplication des financements par subventions qui entraînent des décalages de trésorerie.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité (Georges BOTELLA et Jean ALLAUD, ne prennent pas part au vote) de :

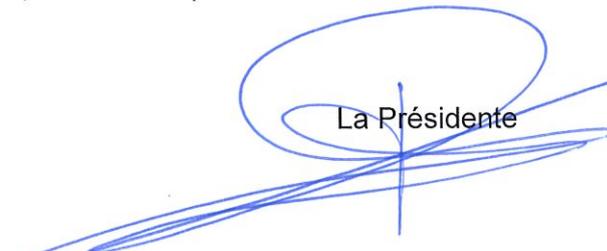
- **APPROUVER** le projet d'élaboration d'une feuille de route budgétaire et stratégique 2024-2028 du Parc naturel régional du Luberon ;
- **APPROUVER** le budget prévisionnel suivant et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc du Luberon pas augmenté :

| DEPENSES | HT | TTC | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------------|------|
| Prestation cabinet de conseil en finances | | | |
| Diagnostic financier rétrospectif | 8 994,56 € | 10 793,47 € | |
| Analyse des marges de manœuvre financières | 4 497,28 € | 5 396,74 € | |
| Prospective financière (horizon 2028) | 5 567,94 € | 6 681,53 € | |
| Accompagnement à la déclinaison de la feuille de route budgétaire en feuille de route stratégique | 4 497,28 € | 5 396,74 € | |
| | Sous-total | 28 268,47 € | |
| Ingénierie interne Parc du Luberon | | | |
| Analyse et production de données Préparation et Animation des instances de suivi | 3 500,00 € | 3 500,00 € | |
| | Sous-total | 3 500,00 € | |
| | TOTAL | 31 768,47 € | |
| RECETTES | | | |
| Région Sud | | 25 000,00 € | 79 % |
| Parc du Luberon (crédits) | | 3 268,47 € | 10 % |
| Parc du Luberon (ingénierie) | | 3 500,00 € | 11 % |
| | TOTAL | 31 768,47 € | |

- **SOLLICITER** les subventions correspondantes ;
- **MANDATER** la Présidente pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du Syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.


 La Présidente
 Dominique SANTONI



PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON
 60. place Jean Jaurès
 B.P. 122
 84404 APT CEDEX
 Tél. : 04.90.04.42.00

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le

ID : 084-258402346-20231128-2023CS73-DE